

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Occitanie
Unité Départementale des Hautes-Pyrénées

Arrêté n° 65-2018-06-13-005
portant désignation des membres de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social
et à la négociation des Hautes-Pyrénées

La Responsable de l'Unité Départementale des Hautes-Pyrénées de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L 2234-4 à L 2234-7, R 2234-1 à R 2234-4 et D 2622-4,

Vu l'arrêté interministériel du 29 mars 2016 portant nomination de Béatrice MASSOULARD en qualité de Responsable de l'Unité Départementale des Hautes-Pyrénées à compter du 1^{er} mai 2016,

Vu la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Occitanie en date du 5 février 2018 relative à la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la région au sens des articles L 2234-4 et suivants du code du travail,

Vu, en date du 22 janvier 2018, l'invitation de la Responsable de l'Unité Départementale des Hautes-Pyrénées de la DIRECCTE Occitanie adressée aux dites organisations syndicales de salariés et aux organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs leur demandant de désigner leurs représentants au sein de cet observatoire,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national,

ARRETE

Article 1 : La liste des membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est établie comme suit :

■ Pour les organisations syndicales de salariés

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
CGT	Ludovic ARBERET	Malika CARRERE
CFDT	Jean-Luc BARRE	Pierre-Alexandre LASSERRE
CFE - CGC	René TEIXIDO	Gérard TOLZA
CFTC		
FO		
SOLIDAIRES HAUTES-PYRENEES		

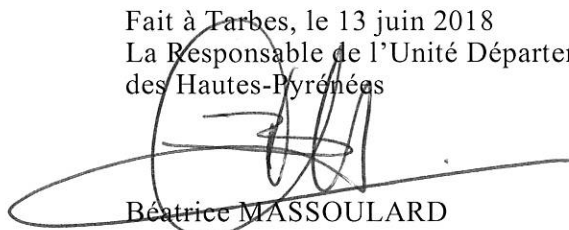
■ Pour les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national

Organisations d'employeurs	Titulaires	Suppléants
CPME	Cynthia KLEIN	Cyril DUFOURCQ
FDSEA	Michel DUBOSC	
FESAC		
MEDEF	Philippe BERGALET	
UDES	Stéphanie LAFONT	
U2P	Manuel DUARTE	

Article 2 : L'arrêté du 25 mai 2018 portant désignation des membres de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation des Hautes-Pyrénées est abrogé.

Article 3 : La Responsable de l'Unité Départementale des Hautes-Pyrénées de la DIRECCTE Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 13 juin 2018
La Responsable de l'Unité Départementale
des Hautes-Pyrénées



Béatrice MASSOULARD

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Pau (50 Cours Lyautey, 64010 Pau).

La décision contestée doit être jointe au recours.